

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-9-4-10

Séance du vendredi 12 juin 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **GESTION DES CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-4<sup>e</sup>/02 des 8 et 9 décembre 2005,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/IV-4<sup>e</sup>/18 du 22 juin 2007,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 19 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve:

- L'avenant n°1 pour l'année 2009 à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre du 31 janvier 2006 conclue avec l'Etat, pour un montant de 8 897 803,00 €,
  - o dont 3 497 803 € pour le parc public, programme H 222,
  - o dont 5 400 000 € pour le parc privé, programme H 224.

- L'avenant n°1 pour l'année 2009 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 19 décembre 2006 conclue avec l'ANAH, pour un montant de 5 400 000,00 €.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer ces avenants pour l'année 2009.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions